



Indivision en cas de divorce régime de la communauté

Par Vic51

Bonjour. J'aimerais savoir en cas de divorce comment ça se passe pour des chèques donnés par les parents. Si la simple preuve qu'ils ont été encaissés dans le compte de la communauté suffit à avoir droit à récompenses ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Pourquoi ouvrir autant de sujets concernant votre divorce ?
Restez sur le même fil, cela permettra de mieux vous répondre.

Par Vic51

Je savais pas dsl. J'ai encore une question.
Je me trouve dans une situation très délicate et je vais essayer de m'expliquer au mieux. Voilà séparé depuis 2015, divorce en 2019 mais à ce jour on n'a toujours pas réussi à faire le partage de la communauté. Sachant que la maison a été vendue en 2018 et l'argent bloqué chez le notaire depuis. Mais il y a un compte ppe qui était au nom de madame et que elle a refusé de partager en 2015 mais il est bien mis dans la liquidation de la communauté notifié par le notaire 50% 50%. Je voudrais savoir si je suis en droit de faire saisir mes 50% sur le prix de la vente de la maison ?

Par yapasdequoi

Posez la question sur l'autre fil.